

«Il faudrait pour le bonheur des Etats que les philosophes fussent Rois et que les Rois fussent philosophes»

Platon in La République

SID-AHMED GHOZALI AU SOIR D'ALGÉRIE**Histoire des nationalisations, politique pétrolière et bonne gouvernance**8^e partie

«Le FMI établit un diagnostic et ordonne le traitement qu'il juge approprié. Si on considère que les prescriptions du médecin sont une atteinte à notre liberté, il ne faut pas abuser de notre santé au point d'en être amené à solliciter le recours au médecin !»

Entretien réalisé par Mohamed Chafik Mesbah

Mohamed Chafik Mesbah : En 1991, lorsque vous avez accédé aux responsabilités de chef du gouvernement, vous aviez amendé la loi fondamentale sur les hydrocarbures. Quel était votre objectif ?

Sid Ahmed Ghozali : Ce fut la suite d'une histoire que j'avais vécue à la tête du ministère des Finances où j'avais trouvé une situation de surendettement sans précédent ailleurs, en ce sens que le service de la dette dépassait 70% de nos recettes extérieures alors que le niveau des réserves était à zéro.

Selon les normes généralement admises, lorsqu'un pays consacre le quart de ses recettes extérieures au seul remboursement de la dette, alors il y a problème. Si on n'a pas les moyens de rester en deçà de cette limite ou d'y revenir quand on l'a dépassée, il est de règle de recourir à un étalement des échéances de remboursements, au rééchelonnement de la dette. Le feu vert du FMI pour la négociation avec les deux clubs de créanciers, celui de Londres pour les crédits commerciaux et celui de Paris pour les créanciers publics, est alors requis. Le FMI exige l'acceptation préalable de mesures d'ajustement structurel censées produire un redressement financier qui soit à même de permettre l'étalement de la dette et conditionne en même temps le retour nécessaire de l'emprunteur sur les marchés financiers pour les besoins de la relance de son économie. Chez nous, on a préféré continuer à rembourser vaillamment, moyennant quoi, on a commis ce qui est considéré par les experts internationaux comme une aberration économique, un non-sens politique et même un crime social. On a maintenu par ailleurs la population, voire la quasi-totalité des institutions, dans l'ignorance des faits.

Lors de mon court passage aux Finances, j'avais commencé par faire connaître notre situation financière non seulement aux institutions, ministres et députés, mais aussi à l'opinion publique. Contrairement à la démarche prédominante, qui consistait à réfuter le rééchelonnement sans proposer une solution alternative, j'ai prôné la thèse que le rééchelonnement était évitable à condition que nous mobilisions nos propres potentialités qui étaient au demeurant très au-delà des 25 milliards de la dette extérieure, en comptant, au départ, sur le seul développement de notre potentiel de production d'hydrocarbures.

Huit mois et demi aux Finances, il en fallait plus pour mettre en œuvre la solution que je défendais, et le gouvernement qui a succédé au gouvernement Kasdi Merbah voyait les

choses autrement. La situation financière a continué à se détériorer jusqu'à menacer de conduire à une faillite annoncée pour l'été 1990, n'eût été la manne que nous a valu la hausse des prix du pétrole consécutive à l'invasion du Koweït, soit trois milliards de dollars américains de rentrées supplémentaires en quelque trois ou quatre mois. Une manne qui ne fit que repousser quelque peu l'échéance funeste puisqu'elle n'a pas empêché l'évolution négative de notre situation financière et ses effets collatéraux sur la politique intérieure... Il n'y aurait pas le temps de s'étendre sur cet aspect des choses qui avait conduit à ce que, moi-même ministre des Affaires étrangères en désaccord profond avec le gouvernement, je soumette ma démission.

Voulez vous vraiment quitter le gouvernement ?

Oui, pour des motifs précis dont l'exposé ici déborderait excessivement le présent entretien mais que j'ai d'ailleurs évoqués dans mon discours d'investiture de juillet 1991 à l'adresse de l'APN. En fin de compte c'est la crise du Golfe qui a masqué et contrarié ma volonté de quitter le ministère des Affaires étrangères. L'ironie du sort a voulu qu'une année plus tard, j'ai eu à former le gouvernement, alors que le pays était dans une situation très délicate, l'état de siège issu de la période insurrectionnelle d'avril-mai 1991 et une profonde détérioration financière, conséquence de la politique de fuite en avant pratiquée depuis 1986 : emprunter pour rembourser ce qu'on a emprunté hier, etc.

Revenons aux motivations de votre loi sur le pétrole de 1991...

Nous y sommes en plein quand nous en rappelons le contexte. A cette époque, nous étions, disais-je, en train de consacrer plus de 70% de nos recettes d'exportations au remboursement de la dette extérieure. Un seul précédent à cela peut être évoqué, celui de la Roumanie de Ceausescu communément retenu comme l'exemple du crime social. Je n'oublie pas l'état de nos réserves de changes qui étaient à zéro.

Lors des débats d'investiture sur le programme présenté à l'APN, j'ai répondu aux questions des députés sur la situation financière, en général, et sur la problématique des relations avec le FMI. J'ai dénoncé la vanité d'une démarche qui, tout en maintenant la nation dans l'ignorance des faits, consistait à se borner à exclure l'idée du rééchelonnement et à ergoter sur le thème stérile des atteintes par le FMI à la souveraineté nationale. J'ai dû rappeler que le FMI était une sorte de



Sid-Ahmed Ghozali en conversation avec Chafik Mesbah.

Photos : DR

coopérative entre Etats chargée d'aider à la résolution des problèmes de balance de paiements de ses membres. C'est comme le médecin que l'on consulte lorsque l'on est malade : il établit un diagnostic et ordonne le traitement qu'il juge approprié, un traitement fait de prescriptions et de restrictions. On peut avoir d'excellentes raisons de penser tout le mal des remèdes préconisés par le médecin mais il n'est pas possible de s'adresser à lui pour vous appliquer une thérapie et de le récuser, parallèlement, au motif que ce qu'il prescrit porte atteinte à la liberté individuelle. Si on considère que les prescriptions du médecin sont une atteinte à notre liberté, il ne faut pas abuser de notre santé au point d'en être amené à solliciter le recours au médecin. En l'occurrence, le vrai mal réside dans le fait d'avoir suffisamment mal gouverné pour tomber dans une situation de surendettement, alors que l'on a clamé «avoir désendetté l'Algérie» deux années auparavant.

Partons quand même du postulat que le FMI ce n'est pas bon : si on est vraiment animé par une telle conviction il est alors tout à fait incohérent d'aller rechercher un prêt de 500 millions ou même 5 milliards de dollars auprès du FMI à des conditions qui nous seraient inacceptables, au même moment où nous sommes passivement assis sur un trésor de centaines de milliards de dollars américains qui est le nôtre et qui ne demande qu'à être fructifié.

Je visais les réserves considérables d'hydrocarbures qui gisaient dans le sous-sol, non seulement celles qu'il restait à découvrir, mais aussi celles qui étaient découvertes et en état de sous-exploitation dans le sous-sol national.

C'est là que j'ai recouru à cette fameuse formule qui allait susciter beaucoup de bruit pour rien. «Si Hassi Messaoud n'est pas capable de sortir notre pays de la situation

d'abaissement où il se débat, alors maudit soit Hassi Messaoud !» Voilà comment j'en étais venu à présenter le projet de loi de 1991 que vous évoquez, une loi qui fut trois mois plus tôt, lors des débats d'investiture, clairement annoncée dans le discours programme et explicitée lors des réponses aux questions des députés.

J'avais choisi à dessein une formulation imagée, peut-être provocatrice. «Si pour sortir notre pays des fourches caudines du FMI, il faut vendre le quart de Hassi-Messaoud, je suis prêt à cela.» «Sonatrach, avais-je ajouté, détient bien du savoir-faire dans l'exploration et la réhabilitation des gisements. Mais pas tout le savoir-faire et il lui faudrait des décennies pour parvenir à elle seule à des résultats tangibles. C'est une question d'ampleur des moyens matériels et humains nécessaires à une relance massive de l'activité pétrolière. Il n'est pas pensable de dire aux Algériens qui souffrent de patienter quelques décennies. D'où la nécessité de s'assurer un apport massif de technologies et de finances à travers une extension du partenariat de Sonatrach, dans les domaines de l'exploration et aussi dans l'exploitation.

Quelles sont, à cet égard, les dispositions de la loi 1991 ?

La loi fondamentale d'avril 1971 autorisait ce partenariat mais seulement sur les zones vierges et/ou sur les seuls gisements de pétrole, et non de gaz, nouvellement découverts. Il fallait donc élargir le champ du partenariat de Sonatrach aux gisements de pétrole déjà mis au jour ainsi qu'aux gisements de gaz. Pour ce faire, assouplir la loi fondamentale d'avril 1971.

Mais, dans tous les cas de figure, le contrôle algérien à 51% demeurerait la règle fondamentale dans le futur projet du gouvernement.

...